

RAPPORT FINANCIER 2023

Clôtures budgétaires

Les comptes sociaux et consolidés sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation du résultat 2023.

Le rapport joint est un rapport de gestion sur l'exécution des budgets qui intéressent le CNC. La charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets et budgets précis :

- part de la Confédération,
- part de la CNAS,
- parts nationales qui financent l'information CFDT, la solidarité syndicale mondiale, les fonds d'organisation et de syndicalisation

La clôture des budgets 2023, auxquels les parts arrêtées par le BN sont affectées, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Sommaire

1. La clôture 2023 des comptes et des budgets	3
1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets	4
2. Les cotisations en 2023	7
2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC.....	7
2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière fédérale	8
2.3. Les produits de cotisations à la hausse en 2023.....	9
3. La clôture 2023 du budget de fonctionnement fédéral	11
3.1. Le déficit du budget repart à la hausse en 2023	11
3.2. Les différents postes	11
4. La clôture 2023 du budget presse	12
4.1. Les principes généraux et résultats 2023	12
4.2. Les résultats des titres en 2023	12
4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités.....	13
4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information fédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations	13
5. La clôture 2023 du budget de la CNAS	14
5.1. Le contexte de l'exercice 2023	14
5.2. Les produits et leur répartition par branche	14
5.3. La branche Grève	15
5.4. La branche Juridique	15
5.5. La branche Action / Actions de proximité.....	15
5.6. La branche Services aux adhérents	16
5.7. La branche Conseil et expertise.....	16
5.8. La branche Autres actions	16
5.8.1. Les dossiers Victimes.....	16
5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux	16
5.8.3. Les assurances	16
5.9. Les frais de gestion.....	17
5.10. La provision des dossiers	17
5.11. Le tableau de résultat 2023.....	18
6. La clôture 2023 du budget de Bierville	19
6.2. Résultats budgétaires 2017 à 2023	19
6.2. Les produits.....	20
6.3. Les charges	20
7. La clôture 2023 du budget solidarité syndicale mondiale	22
7.1. SSM en 2023	22
8. La clôture 2023 du budget fonds d'organisation	23

1. La clôture 2023 des comptes et des budgets

Après une année de fonctionnement de l'application, la clôture des comptes s'est faite dans des conditions plus sereines même si toutes les difficultés et dysfonctionnements ne sont pas levés. C'est la raison pour laquelle l'arrêté des comptes et la présentation de la clôture budgétaire ont lieu lors d'un Bureau national extraordinaire quelques jours seulement avant l'approbation des comptes prévue au CNC.

2023 est le premier exercice post plan d'économie. La reprise d'activité qui avait déjà rendue difficile la maîtrise des dépenses au cours de l'exercice 2022 s'est poursuivie en 2023. Les charges de services sont reparties à la hausse. Elles s'expliquent, en partie, par l'organisation de séminaires de service dans la suite de la validation du plan d'action confédéral. Ces séminaires sont apparus comme une nécessité pour les responsables de service et d'unité et devront donc être une priorité dans les futurs budgets.

Les fortes tensions internationales de ces deux dernières années se sont poursuivies. On peut même dire qu'elles se sont aggravées avec le conflit dans la bande de Gaza et l'attaque récente de l'Iran contre Israël. Difficile de dire, à ce jour, quels pourraient être les impacts sur les marchés à long terme. Mais en 2023, les résultats de nos placements se sont redressés de manière importante si l'on compare à 2022. Le rendement global se situe de 6.4% à 7 % selon le portefeuille. Cette amélioration s'explique par des marchés financiers qui se sont adaptés à la donne géopolitique sans retrouver cependant leur niveau de 2021 qui avait été une « bonne année ». La crise de l'énergie se poursuit avec une augmentation très importante des coûts qui impactent tous les budgets malgré une inflation globale qui, pourtant, se ralentit.

L'exercice 2023 est aussi celui du mouvement historique contre le passage de l'âge de départ en retraite à 64 ans. Ce mouvement a mobilisé beaucoup les militants, les organisations et les services confédéraux mais il a aussi eu un impact financier. La Confédération a ainsi contribué à hauteur de 50% à toutes les manifestations parisiennes (138 485,29 €). Mais cette mobilisation a aussi été historique pour la CNAS. À la suite de la décision du CNC d'indemniser les grèves pour les journées d'appel à manifester, le montant des prestations versées est d'un niveau jamais atteint à 6,44 M€ dont 6,26 M€ pour les seules grèves sur les retraites.

A Bierville, les livraisons de la Maison d'accueil et de la maison 2 au cours de l'année 2022 ont permis d'accueillir les militants et militantes dans des locaux rénovés. Cependant, la livraison de la maison 1 en décembre 2023 (et celle des maisons 3 et 4 en avril 2024) n'a pas permis de retrouver une activité normale. Le résultat s'en ressent pour la quatrième année consécutive. Il faudra attendre la clôture 2024 pour voir si d'une part, les organisations sont bien revenues à Bierville et d'autre part si l'augmentation des charges fixes liées à la rénovation est financée par l'activité.

Enfin, le 21 juin de la CFDT a représenté une charge nette de 586 886,73 €. Cette dépense, financée sur le budget extraordinaire, impacte son résultat alors qu'il n'y a plus de marge depuis plusieurs années. Pourtant, ce type d'évènement a une importance essentielle pour l'organisation. Il faut donc retrouver des exercices excédentaires afin de pouvoir abonder le budget extraordinaire. A long terme, il faudra s'interroger sur les moyens de se donner plus de marges de manœuvre, notre budget de fonctionnement étant structurellement déficitaire.

1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets

Contrairement à la plupart des fédérations ou des URI, les comptes de la confédération ne reposent pas une seule entité mais sur 14 structures juridiques différentes (organisation syndicale, GIE, associations, SCI) ce qui rend la lecture des budgets plus complexes. L'objectif de réconcilier la clôture des comptes avec la clôture budgétaire est un objectif déjà envisagé pour permettre une meilleure transparence. Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

Les **comptes sociaux de la Confédération**, en tant que tel, représente **une seule entité** juridique mais elle est divisée en plusieurs établissements comptables internes afin de faciliter la gestion et le respect de nos règles collectives : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, CFDT-Immobilier, etc.

Le **GIE Presse** et le **GIE Vilette** permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations prévues à cet effet, la **production de services** (comme par exemple, CFDT Magazine, Gasel, cfdt.fr) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales. Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.

Les **associations et SCI** permettent de mener des **actions spécifiques**, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles – AGI, Institut Belleville, Espace Belleville, Association Bierville Maison de la CFDT, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes) dans un cadre réglementaire contraint.

Les **comptes sociaux** concernent uniquement la Confédération alors que les **comptes consolidés** intègrent en plus les autres entités juridiques distinctes de la Confédération et contrôlée par elle. C'est cet ensemble qui donne une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de notre écosystème.

La **clôture budgétaire de la Confédération** vise quant à elle à donner une lecture des activités et permettre leur pilotage. Elle doit être cohérente avec les comptes sociaux et consolidés. Le rapport de gestion vise à montrer comment sont utilisées les ressources allouées à chaque budget soit par l'allocation d'une part de cotisation conformément à la charte de la cotisation syndicale soit par la mise en œuvre de la politique financière (contribution des placements au fonctionnement).

La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation :

- La clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- La clôture du budget des systèmes d'information ;
- La clôture du budget de la CNAS (pour information car elle relève du CNC) ;
- La clôture du budget de la presse ;
- La clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- La clôture du fonds d'organisation.

Sont également présentés et analysés, les résultats et l'activité de l'association Bierville car ils intéressent les organisations, même si c'est une entité juridique différente de la Confédération.

Les **projets, les activités ou participations ponctuelles** sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi, des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le **budget projets/extraordinaire**, complètent le dispositif ci-dessus.

Au cours des années passées, on a constaté fréquemment des clôtures budgétaires déficitaires alors même que les comptes comptables étaient bénéficiaires. Cet apparent paradoxe résulte du fait que le patrimoine de la CFDT produit des ressources exceptionnelles liées aux marchés alors que les budgets sont forcément construits sur des ressources sûres. Par exemple, en 2021, la vente de l'immeuble Rebuffat a permis d'avoir un résultat comptable excédentaire alors que la situation budgétaire nous obligeait à mettre en place un plan d'économie. Autrement-dit, des résultats déficitaires nécessitent de piocher dans nos réserves ce qui appauvrit la Confédération.

1.2. Un exercice comptable 2023 déficitaire des comptes sociaux et consolidés et un bilan encore en baisse

Au compte de résultat, les comptes sociaux font apparaître un **déficit de -5,698 M€ pour 2023**, (et pour les comptes consolidés un déficit de -5,88 M€).

Cette donnée seule n'est pas suffisante pour se faire une idée du résultat. En effet, les activités liées à **l'exploitation** donnent un **résultat très déficitaire** à -15,41 M€ en très forte augmentation (-8,57 M€), et ce, malgré une augmentation de la rentrée des cotisations (+4,99% en valeur) mais avec une baisse des subventions et concours publics d'environ un million. Cette tendance pourrait s'accélérer avec les annonces du gouvernement sur sa volonté d'une réduction rapide des déficits. Aussi, il s'agit d'être prudent dans les estimations des sommes à recevoir sur les différents fonds.

Au total les **produits d'exploitation baissent** de 1 M€ environ et les charges augmentent de manière importante (+7,47 M€) créant un effet ciseau. Cela s'explique par une augmentation des frais de personnel, et ce, malgré une maîtrise des effectifs, par l'augmentation du déficit des systèmes d'information, par l'augmentation des coûts de l'énergie et bien entendu par les dépenses liées à l'indemnisation des grèves qui en représentent la majeure partie.

Le **résultat financier** est positif à près de **+4,96 M€** contrairement à 2022 (-2,03 M€). Il s'explique par une **reprise de 4,12 M€ des provisions pour moins-values latentes** enregistrées sur les placements de la Confédération et de la CNAS l'année dernière ce qui porte le total des moins-values latentes à 13,178 M€.

Rappelons que les moins-values dites latentes sont une perte « potentielle » par rapport à la valeur d'achat des actifs (dite valeur historique) si nous avons décidé de les vendre au 31 décembre 2023. Cette perte est latente ; elle n'est pas réalisée.

Si en 2022, la Confédération a fait très peu d'opérations sur les placements en raison de la situation des marchés, ce n'est pas le cas pour 2023 puisque nous avons été obligés de vendre pour financer les actions avec une plus-value réelle (et pas latente) de +2,33 M€. Ce résultat est compris dans le résultat exceptionnel.

Enfin, si l'on fait un focus sur la valeur de marché des placements (qui diffère de leur valeur d'achat), voici comment elle a évolué :

- Valeur au 31.12.2021 : 383,41 M€ ;
- Valeur au 31.12.2022 : 353,87 M€ ;
- Valeur au 31.12.2023 : 365,83 M€ ;
- Valeur au 31.03.2024 : 375,13 M€.

Si notre patrimoine permet depuis plusieurs années de passer les caps difficiles, nous ne pouvons pas sur le long terme continuer à avoir des exercices déficitaires surtout quand ceux-ci concernent l'exploitation. Le total net du bilan est en baisse passant de 380,11 M€ à 371,92 M€. Cela s'explique par les ventes que nous avons été obligées de faire et ce malgré la mise en production de la Maison 1 de Bierville, de la rénovation du restaurant Bolivar et de la salle du CNC.

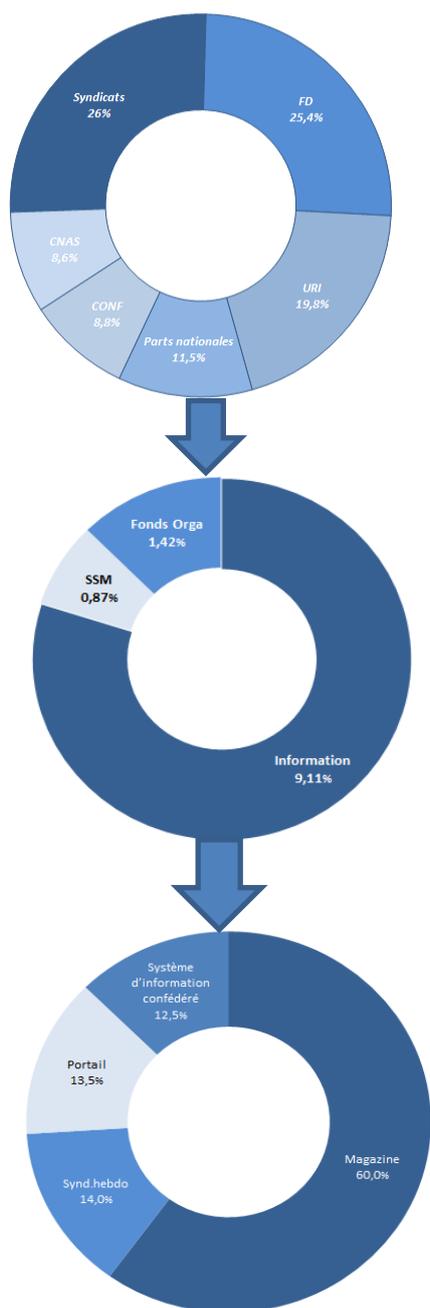
Le débat actuel sur l'évolution de la cotisation vise à assurer le financement de tous les niveaux de l'organisation. Les choix qui seront faits impacteront peut-être les activités de la Confédération sur le long terme sauf à accepter soit de réduire nos actions, soit de réduire notre autonomie financière par une part plus importante de crédits extérieurs pour les financer. Compte tenu du contexte et des incertitudes sur l'avenir, il serait peu prudent d'aller dans ce sens d'autant comme le rappelle la résolution du congrès de Lyon, **la cotisation doit rester notre première ressource.**

2. Les cotisations en 2023

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

La cotisation de chaque adhérent CFDT est répartie conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT. Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts nationales.

La cotisation des salariés est ainsi répartie :

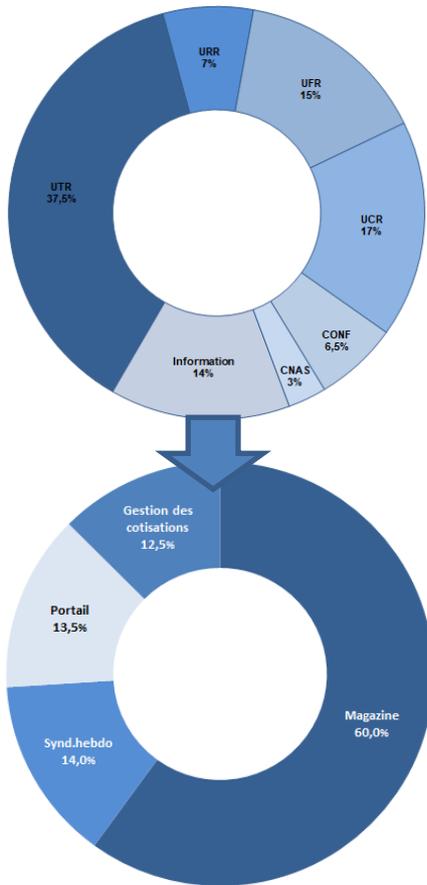


Part des syndicats	Syndicats	26
Part des FD	FD	25,4
Part des URI	URI	19,8
Parts nationales	Parts nationales	11,4
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	8,8
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	8,6

Part Information	Information	9,11
Part Solidarité syndicale mondiale (budget SSM)	SSM	0,87
Part Fonds d'organisation et de syndicalisation (budget FOS)	Fonds Orga	1,42

Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Système d'information confédéré	Système d'informatio	12,5

La cotisation des retraités se répartit ainsi :



Part	Code	Partenariat	Partenariat	Partenariat
Part des UTR	UTR	37,5		
Part des URR	URR	7		
Part des UFR	UFR	15		
Parts des UCR	UCR	17		
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	6,5		
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	3		
Part Information	Information	14		

Part	Code	Partenariat	Partenariat	Partenariat
Magazine	Magazine	60		
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14		
Portail	Portail	13,5		
Gestion des cotisations	Système d'information confédéré	12,5		

2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale

Un premier niveau de découpage budgétaire correspond à la ventilation des parts de la cotisation prévue par la charte de la cotisation syndicale :

- **Le budget de fonctionnement confédéral**, principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet dans le cadre de la politique financière adoptée par le Bureau national et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN, correspond au budget de fonctionnement de la Confédération. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux et moyens informatiques utilisés par ce personnel, mais aussi les charges de fonctionnement politique des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO, etc.).
- **Le budget de la CNAS** dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet ;
- **Le budget de la Presse**, financé par la part Information provenant des cotisations, qui doit couvrir l'essentiel des charges du Magazine, une partie de Syndicalisme Hebdo et du Portail. Une partie de cette part est aussi consacrée au système d'information confédéré.
- **Le budget de la Solidarité syndicale mondiale.**
- **Le budget du fonds d'organisation et de syndicalisation.**

2 – Les cotisations en 2023

La périodicité, et le caractère plus aléatoire de certaines ressources et activités conduisent à compléter ce dispositif par des budgets annexes (formation syndicale par exemple) ou des budgets ponctuels de projets (appelé aussi budget extraordinaire) déclinant le plan d'action ou finançant des initiatives, des rassemblements, des études comme le 21 juin de la CFDT.

Cette présentation budgétaire vise à **asseoir les budgets de fonctionnement sur les ressources pérennes, et à garantir la juste utilisation des parts de cotisations, pour la Confédération ou des missions confédérées**. Cette présentation relève de la gestion et s'ajoute à la présentation légale et comptable de nos comptes sociaux et consolidés.

2.3. Les produits de cotisations à la hausse en 2023

L'année 2023 aura été une **très bonne année en matière d'adhésions et par voie de conséquence de rentrée des cotisations**. En effet, la vague d'adhésions que nous avons enregistrée avec le mouvement « retraites » mais aussi grâce à l'engagement militant de terrain (élections CSE, ciblage post-élections Fonction publique, campagnes de syndicalisation, ...) permet à la confédération de clôturer **l'exercice 2023 à + 2,99 % en nombre de cotisations par rapport à 2022** dont + 3,13 % chez les actifs et + 0,98 % chez les retraités. Le dernier exercice positif datait de 2019.

Le montant de la collecte 2023 de la part Confédération est supérieur de 4,44% au prévisionnel 2023 du fait de ce résultat positif. La valeur de la cotisation moyenne des salariés est de 13,5328 € (13,2737 € en 2022), soit une augmentation de 1,95% par rapport à 2022, plus que le taux préconisé par le CNC (1,70%).

Ce « bon résultat » tient à deux éléments :

- la vague d'adhésions pour lesquelles la cotisation est au juste taux ;
- l'ajustement des cotisations par les syndicats lors de la réception des bulletins de salaire pour le versement de la prestation « grève » par la CNAS.

La cotisation moyenne des retraités s'établit à 9,7322 €, soit en augmentation de 3,14 %.

Ventilations des produits Cotisations Actifs	Clôture 2021	Clôture 2022	Budget 2023	Clôture 2023
Syndicats	23 762 024,18	23 725 219,36	24 017 181,42	24 841 942,90
Fédérations	19 987 984,15	20 045 940,37	20 202 648,54	21 098 003,47
Régions	15 584 882,58	15 630 007,04	15 752 395,25	16 450 547,82
Confédération	6 924 477,49	6 945 030,85	6 998 927,56	7 309 030,44
Fonds Information	7 169 542,32	7 190 258,05	7 246 474,06	7 567 644,99
Solidarité syndicale mondiale	687 422,37	688 971,64	694 867,38	725 134,92
Fonds Organisation	1 117 991,97	1 121 653,21	1 129 779,90	1 180 245,83
CNAS	6 767 511,91	6 787 077,49	6 840 100,73	7 142 959,32
Union confédérale des cadres	952 989,63	955 763,58	947 729,61	1 005 920,75
Total Collecte répartie	82 954 826,60	83 089 921,60	83 830 104,46	87 321 430,44
Total Collecte	83 191 659,05	83 316 669,60		87 514 600,28
Nombre Cotisations	6 204 173	6 146 045	6 204 173	6 338 592
Valeur Moyenne Mensuelle	13,41	13,56		13,81

2 – Les cotisations en 2023

Ventilations des produits Cotisations Retraités	Clôture 2021	Clôture 2022	Budget 2023	Clôture 2023
Unions territoriales de retraités	1 569 178,42	1 600 697,92	1 591 321,41	1 667 024,31
Unions fédérales de retraités	346 581,38	349 219,39	351 483,13	355 941,25
Développement / Solidarité	279 697,11	289 545,46	283 652,91	309 300,04
Union confédérale des retraités	709 818,25	723 942,54	719 844,82	753 946,21
Unions régionales de retraités	292 254,30	298 099,31	296 390,82	310 421,57
Confédération	271 391,84	276 793,58	275 213,63	288 268,18
Fonds Information	584 553,56	596 198,62	592 781,64	620 888,82
CNAS	125 264,69	127 743,92	127 018,22	133 057,39
Total Collecte répartie	4 178 739,55	4 262 240,73	4 237 706,58	4 438 847,77
Total Collecte	4 184 463,53	4 268 514,18		4 445 401,22
Nombre Cotisations	449 622	452 351	449 622	456 771
Valeur Moyenne Mensuelle	9,31	9,44		9,73

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).

(*) Inklus Outremer

3. La clôture 2023 du budget de fonctionnement confédéral

3.1. Le déficit du budget repart à la hausse en 2023

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courantes et leur financement par les recettes les plus stables, selon les règles de construction budgétaire. Le total des **charges** est de **20 694 999 €** et les **produits** de **18 857 351,77 €**. Le budget avait été adopté avec un **déficit** de -1 473 934,36 €. Il est au bout du compte de **-1 837 647,09 €**.

Les produits 2023 sont en augmentation en raison d'une rentrée des cotisations plus importantes mais aussi en raison de la mise en œuvre de la politique financière du mandat qui prévoit une contribution de la réserve de financement à hauteur de 2,500 M€ contre 1,861 M€ auparavant.

Si l'augmentation des charges a été mieux maîtrisée en 2023 (+2,84%) qu'en 2022 (+9,04%), par rapport à l'exercice antérieur, elles restent à un niveau élevé en grande partie liées à l'augmentation des charges de personnel qui correspond à une réalité des nouveaux recrutements surtout après une année post-congrès et ce malgré une maîtrise des effectifs.

3.2. Les différents postes

Budget de fonctionnement	2021 Clôture	2022 Clôture	2023 Budget	2023 Clôture
Communication extérieure	243 512,62	238 415,88	271 269,65	250 166,70
Fonctionnement politique des instances	623 074,86	1 223 308,06	792 294,43	838 355,53
Activités nationales	501 597,37	666 963,98	708 917,88	827 705,90
Activités internationales	329 606,60	426 474,72	413 873,03	434 187,93
Charges de gestion courante	115 379,69	72 100,41	104 620,22	124 303,04
Personnel	13 629 266,71	14 468 418,95	14 058 450,41	15 158 204,73
Locaux	1 305 375,60	1 314 650,28	1 353 309,34	1 353 587,64
Informatique / SI	1 708 047,67	1 713 287,26	1 504 684,42	1 708 487,39
Total charges	18 455 861,12	20 123 619,54	19 207 419,38	20 694 998,86
Cotisations Salariés	6 924 477,49	6 945 030,85	6 998 927,56	7 309 030,44
Cotisations Retraités	271 391,84	276 793,58	275 213,63	288 268,18
Reversements Conseillers CESE	345 335,01	107 681,56	345 335,01	304 534,15
Dotations Conseillers techniques	608 648,00	610 758,00	611 313,50	610 635,48
Recettes complémentaires	109 582,03	76 373,22	106 170,10	92 825,96
Contribution réserve de financement	1 861 400,00	1 861 400,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Droit syndical	1 910 510,39	1 913 106,65	1 544 551,11	1 765 075,15
Financement Dialogue Social	5 554 217,54	5 823 470,05	5 351 974,12	5 986 982,41
Total produits	17 585 562,29	17 614 613,91	17 733 485,02	18 857 351,76
Résultat	-870 298,83	-2 509 005,63	-1 473 934,36	-1 837 647,10

4. La clôture 2023 du budget presse

4.1. Les principes généraux et résultats 2023

La part de cotisation Information en 2023

Le produit de la part de cotisation mutualisée Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), cfdt.fr (13,5%) et Gasel (12,5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT. Cette part de cotisation se monte à **7 786 456,67 €** en 2023.

Elle était initialement répartie entre les seuls Magazine et SH donc, attribuée à la Presse. Le BN a fait évoluer sa répartition pour financer une partie du système d'information confédéré (Gasel et la gestion des cotisations cfdt.fr et Oscar maintenant). Cela a mécaniquement diminué les ressources attribuées aux budgets des deux titres.

Le montant de la ressource pour la presse et cfdt.fr, compte-tenu des différents régimes de TVA applicables, est de **6 856 077,55 €**. La répartition de ce produit est la suivante :

	2023	HT
Magazine	68,57%	4 811 966,61
Syndicalisme Hebdo	16,00%	1 122 815,60
CFDT.FR	15,43%	921 295,34
Total	100,00%	6 856 077,55

4.2. Les résultats des titres en 2023

Presse	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Clôture	2023 Clôture
CFDT Magazine	4 491 005,78	5 022 139,47	5 054 340,32	5 401 761,57
Syndicalisme Hebdo	1 857 537,83	1 221 911,05	1 201 076,40	1 283 357,40
Action Juridique	270 096,66	283 606,51	283 103,53	305 898,18
CFDT.FR	1 023 670,51	1 272 178,63	1 105 506,98	1 178 166,28
Sous-total Presse	7 642 310,78	7 799 835,66	7 644 027,23	8 169 183,43
CFDT Productions	327 316,87	398 035,57	485 334,02	530 609,70
Audiovisuel	236 417,97	234 640,49	267 971,78	319 744,09
Agenda	272 167,17	262 808,64	269 950,93	257 485,27
Sous-total autre Presse	835 902,01	895 484,70	1 023 256,73	1 107 839,06
Total Charges	8 478 212,79	8 695 320,36	8 667 283,96	9 277 022,49
Cotisations Salariés (HT)	5 989 702,16	6 002 911,72	6 020 256,58	6 336 221,13
Cotisations Retraités (HT)	480 631,62	489 434,79	499 184,96	519 856,42
Abonnements / Ventes	1 055 703,57	585 583,67	697 089,05	879 853,22
Subventions	83 308,95	83 378,48	88 240,02	66 007,86
Divers	251 657,81	247 991,07	281 246,08	258 115,97
Total Produits	7 861 004,11	7 409 299,73	7 586 016,69	8 060 054,60
Résultat	-617 208,68	-1 286 020,63	-1 081 267,27	-1 216 967,89

Résultats 2023 des différents titres et autres activités de CFDT Presse

CFDT Magazine	-270 865,25
Syndicalisme Hebdo	-132 248,13
Action juridique	-161 002,46
CFDT.FR	-213 670,94
Audiovisuel	-274 431,59
CFDT Productions	-164 749,52
Agenda Guides	0,00
Résultat	-1 216 967,89

4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités

La situation des titres pour CFDT Presse s'est détériorée par rapport à 2022 de -12,5%.

Le déficit de Syndicalisme Hebdo est plus important que celui de 2022 sans atteindre le niveau de 2021, au moment où il y avait encore une version papier. Outre les frais généraux, ce sont surtout les frais du site de presse en ligne qui ont augmenté.

Pour CFDT Magazine, si le titre avait été envisagé à l'équilibre, voire avec un léger bénéfice, les coûts de fabrication sont en hausse depuis la sortie de la crise sanitaire. L'augmentation du coût du papier et du routage s'est poursuivie en 2023 en lien avec les conséquences de la guerre en Ukraine. Une réflexion a été engagée par l'équipe de la Presse pour voir comment réduire les coûts de fabrication sur lesquels elle peut avoir une maîtrise.

4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations

La part de cotisation vise à financer les applications confédérées qui servent à l'ensemble des syndicats et organisations CFDT dont la principale est Gasel. Il y a des charges de fonctionnement (maintenance et infrastructures) et des charges d'amortissement (répartition sur plusieurs exercices du coût des développements).

Le total des charges des applications confédérées continue d'augmenter. Même si 2023 est le premier exercice à l'issue duquel une partie des développements de Gasel sont complètement amortis, les charges de fonctionnement demeurent structurellement élevées. Un projet a été lancé sur le Référentiel CFDT correspondant à la transformation du socle technique de Gasel et à la valorisation des données (mise en relation de données internes et externes). L'application de CRM, Oscar a été mis en production au cours de l'année.

2023 aura aussi vu la mise en production de la nouvelle application de gestion des cotisations, Cristall, qui a remplacé Costa en service depuis 2004. Afin de sécuriser l'application au cours de sa première année de fonctionnement, le contrat de maintenance (TMA) était plus élevé. Parallèlement, le coût de l'application qui gère les prélèvements a baissé après un fonctionnement du nouveau contrat en année pleine. Au total de ces deux applications, le coût reste stable.

Côté ressources, la part de cotisation mutualisée Information, affectée au financement du système d'information confédéré, est très insuffisante au regard de la réalité de ce que sont les besoins de la CFDT. Dans tous les domaines de notre action revendicative, de notre relation aux adhérents, de notre fonctionnement, nous exprimons le besoin de nouvelles applications, de nouveaux développements. C'est un élément à prendre en compte dans la réflexion sur la gouvernance du système d'information et sur la cotisation et son utilisation.

Au total, la clôture du budget des systèmes d'information se solde avec un déficit de plus de 2,373 M€ qui se détériore encore cette année (environ -300 000 €). En dépit d'un travail de maîtrise des coûts et contrats, nous ne parvenons pas, au regard des besoins exprimés, à réduire significativement ce déficit en l'absence de nouvelles ressources qui doivent venir en priorité de la cotisation.

5. La clôture 2023 du budget de la CNAS

5.1. Le contexte de l'exercice 2023

L'activité de la CNAS a été fortement marquée par la prise en charge des journées de mobilisations liées à la réforme des retraites, par suite du vote du CNC du 14.02.2023. qui a validé, sur proposition du comité de gestion, la prise en charge exceptionnelle des journées de mobilisation. C'est au total 14 journées qui ont été prises en charge par cette décision exceptionnelle.

Le bilan de cette prise en charge exceptionnelle révèle les chiffres suivants :

- 860.414 heures de grève ont été indemnisées, soit 122.916 équivalents jours
- 86 500 bulletins de salaire ont été traités
- 1091 dossiers « grève » ont été créés via l'Appli CNAS dont 830 uniquement pour la mobilisation contre la réforme des retraites
- 34 255 adhérents ont été indemnisés (toutes grèves 2023 confondues, réforme retraite, Nao, conditions de travail...)
- 6 052 397,58 euros de secours exceptionnels grève ont été reversés aux Syndicats pour les mobilisations réformes des retraites
- Toutes grèves confondues, la prestation secours grève s'élève à 6 442 466,15 € pour l'année 2023

Cette situation est totalement inédite par sa volumétrie de traitement. Elle est sans précédent dans les 50 années d'existence de la CNAS qui a vu son activité multipliée par 5, sur la seule activité grève.

5.2. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Pour 2023, le montant de la part CNAS des cotisations s'établit comme suit :

- Cotisation des salariés : 6 840 101 €
- Cotisation des retraités : 127 018 €

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 2 300 000 € Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves »
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.)
- 10 % pour la branche « actions de proximité »
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte)
- 5% pour la branche « conseil & expertise »
- 12 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

5.3. La branche Grève

Au-delà de la prise en charge des journées de mobilisation liées à la réforme des retraites, qui a permis le traitement de 830 dossiers, il faut ajouter les autres mobilisations de l'année 2023. Elles concernent des grèves liées au NAO et au partage de la valeur ajoutée, aux impacts des lois modificatives concernant les 3 fonctions publiques, aux restructurations d'entreprise... ces divers mouvements de grève de 1 à plusieurs jours, concernent 261 dossiers.

Aussi, toutes grèves confondues, la CNAS a traité et indemnisés, au travers 1091 dossiers créés, 34 255 adhérents sur l'année 2023. Au global, 6 442 520,05 € d'indemnités secours grève ont été reversés aux syndicats.

5.4. La branche Juridique

Les versements CNAS sur les dossiers juridiques de syndicats et les dossiers adhérents révèlent une baisse sur l'année 2023.

Les paiements sont répartis comme suit :

- Dossiers juridiques au titre du droit syndical :	499 259 €
- Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif :	469 930 €
- Dossiers de soutien à l'adhérent :	568 289 €

Pour le millésime 2023, on dénombre :

- 382 dossiers DS – surtout centrés sur le contentieux électoral en période de fort renouvellement des CSE
- 173 dossiers IGC : liés au droit conventionnel, entre autres
- 1415 dossiers adhérents : avec une recrudescence des contentieux liés à l'inaptitude, à la non-reconnaissance des maladies professionnelles et accident du travail

La hausse du coût moyen des dossiers adhérents par les différentes mesures adoptées (recours, parajudiciaire) et la prise en charge des condamnations (article 700, dommages intérêts constatée en 2021 et 2022, se confirme en 2023.

5.5. La branche Action / Actions de proximité

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».

Concernant l'aide à la négociation de protocoles, la CNAS a versé en 2023 la somme de 199 500,00 € correspondant donc à 1995 protocoles négociés.

Concernant les « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme », les versements s'établissent à 44 031,55 € (176 343 € en 2022).

5.6. La branche Services aux adhérents

Pour rappel, dans le cadre de cette prestation, la CNAS finance :

- Le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS (702 K€).
- Le projet confédéral « Réponses à la Carte » sur la base d'un engagement annuel.

5.7. La branche Conseil et expertise

En 2023 la CNAS a financé pour 69 783,90 € d'activité de conseil ou d'expertise. Chiffre stable par rapport à 2022 (67 330,08 €).

5.8. La branche Autres actions

5.8.1. Les dossiers Victimes

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire. En 2021, les secours versés s'élevaient à 13 912,09 € (18 897 € en 2022).

5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, les défenseurs sont abonnés à la revue « Action Juridique » (36 735 €).

En 2023, la CNAS a versé aux structures une aide à la formation d'un montant de 91 595,00€, inférieur à la somme versée en 2022 (120 045,00 €).

L'année 2024 étant une année de renouvellement des contrats défenseurs, le cout global de leur formation devrait être supérieur, le comité de gestion ayant par ailleurs validé (le 29 février), la prise en charge de leur formation en amont de leur désignation.

5.8.3. Les assurances

Ce poste recouvre :

- l'assurance « responsabilité civile confédérale » qui couvre les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS. Elle couvre la Confédération dans ses activités syndicale et aussi ses structures ASSOCIATIVES : AGI, ASSECO, Bierville, Espace Belleville, Institut Belleville, IRIS, ISEFOJ et GIE : Belleville, Presse, Villette. Les fédérations, Uris, Syndicats, souscrivent leur propre assurance responsabilité civile (RC) et autres assurances (matériels, véhicules)
- l'assurance « vie syndicale » protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFTD ;
- l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel.
- La charge de 2023 pour ce poste a été de 85 242 €, identique aux trois années précédentes.

5.9. Les frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique, des frais informatique/SI, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'unité CNAS : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions.

Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent, etc. La gestion de la CNAS représente 2 382 364,55 € dont 1 786 049,06 € de frais de fonctionnement. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de 2 300 000 € permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

5.10. La provision des dossiers

La provision du coût des dossiers en cours est une obligation pour avoir une image sincère des comptes de la CNAS. Afin de couvrir le risque financier, les dossiers pris en charge doivent être provisionnés jusqu'à leur fermeture. Les campagnes de fermeture des dossiers terminés laissés ouverts vise aussi à diminuer les provisions nécessaires.

Au total, la variation des provisions 2023 s'élèvent à +2.178.941,10 €. (écart de provision entre le nombre total de dossiers ouverts et les montants versés) X par le cout moyen des dossiers ouverts.

5 – La clôture du budget de la CNAS 2023

5.11. Le tableau de résultat 2023

Le résultat budgétaire CNAS de l'exercice 2023 présente un déficit de **-3 478 093,62**

Un résultat qui s'explique par la prise en charge exceptionnelle des mobilisations liées à la réforme des retraites.

Lignes Budgétaires	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Budget 2023	Clôture 2023
Branche Grève	1 029 344,73	293 766,00	585 682,79	1 037 204,00	6 442 466,15
Grève	1 029 344,73	293 766,00	585 682,79	1 037 204,00	6 442 466,15
Branche juridique	1 790 173,62	1 997 032,98	1 956 164,93	3 111 611,00	1 537 480,33
Adhérents	567 570,38	779 410,58	734 991,21	1 057 948,00	568 289,51
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	451 008,20	478 635,38	523 298,09	995 715,00	469 930,95
Droit syndical	771 595,04	738 987,02	697 875,63	1 057 948,00	499 259,87
Branche service aux adhérents	702 000,00	713 421,48	755 435,26	898 910,00	703 520,86
Réponse à la Carte / projet RàC	0,00	781,48	0,00	186 910,00	1 520,86
Contrat DOM+	702 000,00	702 000,00	702 000,00	702 000,00	702 000,00
Amortissement OPERA		10 640,00	53 435,26	10 000,00	0,00
Branche action de proximité	312 188,91	177 112,62	305 742,92	691 469,00	243 531,55
Négociation de protocoles électoraux	181 300,00	68 202,70	129 400,00	207 400,00	199 500,00
Lieux de rencontre des salariés	130 888,91	108 909,92	176 342,92	484 069,00	44 031,55
Branche conseil et expertise	58 637,36	111 738,10	67 330,08	345 735,00	69 783,90
Dossiers Conseil & expertise	58 637,36	111 738,10	67 330,08	345 735,00	69 783,90
Branche autres actions	201 513,36	269 089,28	255 807,10	829 761,00	235 984,54
Victimes	20 430,31	9 451,91	18 896,85	99 572,00	13 912,09
Assurance	85 242,00	85 242,00	85 242,00	282 119,00	85 242,00
Abt Défenseurs Action Juridique	34 011,05	30 340,57	31 623,25	33 191,00	36 735,45
Formation défenseurs	55 030,00	140 930,00	120 045,00	165 953,00	91 595,00
Animation réseau défenseurs	0,00	3 124,80	0,00	182 548,00	8 000,00
Actions Diverses Solidarité	6 800,00	0,00	0,00	66 378,00	500,00
Total Prestations CNAS	4 093 857,98	3 562 160,46	3 926 163,08	6 914 690,00	9 232 767,33
Gestion de la CNAS	2 193 518,97	2 233 862,63	2 288 170,73	2 352 429,00	2 382 364,57
Frais de fonctionnement	140 094,57	153 749,90	154 721,06	149 700,00	163 423,93
Frais de personnel	591 101,76	521 908,07	564 008,87	598 299,35	669 164,45
Comités de gestion et groupes de travail	2 926,22	1 662,12	14 004,52	2 600,00	7 238,88
Prestation extérieures (dont SJC)	715 144,77	738 344,94	671 604,86	857 410,00	912 505,75
Frais de communication	32 030,88	53 823,04	101 603,98	46 190,65	33 716,05
Dot. Amortisst. Belleville	513 787,15	504 301,63	487 124,81	488 229,00	379 256,96
Dot. Amortisst. Logiciels	198 433,62	260 072,93	295 102,63	210 000,00	217 058,55
Charges exceptionnelles exercices antérieurs	0,00	0,00	5 635,70	0,00	0,00
Total charges	6 287 376,95	5 796 023,09	6 219 969,51	9 267 119,00	11 615 131,90
Cotisations	6 875 982,67	6 892 776,60	6 914 821,41	6 967 119,00	7 276 016,71
Cotisations actifs	6 752 964,60	6 767 511,91	6 787 077,49	6 840 101,00	7 142 959,32
Cotisations retraités	123 018,07	125 264,69	127 743,92	127 018,00	133 057,39
Contribution Réserve de financement	1 676 900,00	1 676 900,00	1 676 900,00	2 300 000,00	2 300 000,00
Dont particip. SCI Loire Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Exceptionnel sur exercice	3 998,30	700,00	0,00	0,00	0,00
Produits sur exercice antérieur	105 638,27	144 522,37	127 522,70	0,00	103 137,99
Total produits	8 662 519,24	8 714 898,97	8 719 244,11	9 267 119,00	9 679 154,70
Provisions dossiers Adhérents	-87 185,53	914 613,39	38 450,50		708 439,52
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	-721 822,18	360 776,91	209 489,58		1 188 997,71
Provisions dossiers droit syndical	-1 059 149,21	268 780,32	- 556 413,79 €		281 503,87
Ecart de provisions	-1 868 156,92	1 544 170,62	-308 473,71	0,00	2 178 941,10
Produits financiers	1 704,58	24 356,56	9 086,97		587 474,15
Revenus prêts conf & orgas	1 704,58	24 356,56	9 086,97		12 013,88
Revenus particip. SCI Loire Jaurès	0,00	0,00	0,00		518 552,97
Revenu placement VMP	0,00	0,00	0,00		56 907,30
Charges financières	12 154,87	16 916,61	-153,87		-49 350,51
Charges particip. SCI Loire Jaurès	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépréciation placement VMP	12 154,87	16 916,61	-153,87		-49 350,51
Contributions & revenus placements	-10 450,29	7 439,95	9 240,84	0,00	636 824,66
Résultat exercice	4 232 848,92	1 382 145,21	2 816 989,15	0,00	-3 478 093,64

6. La clôture 2023 du budget de Bierville

En 2022, Bierville avait fonctionné sur les maisons 1, 3 et 4 jusqu'en juillet 2022. A partir de cette date et jusqu'en novembre 2023, seules la Maison 2 et la Maison d'accueil étaient ouvertes à la location avec un total de 63 lits. La capacité d'accueil a donc été réduite à 41% pendant quasiment toute l'année 2023. Dans ce contexte, le recours aux hôtels à proximité a été nécessaire pour permettre l'accueil de grands groupes.

Si le nombre de journées séminaires réalisées en 2023 est plus important qu'en 2022 (7 956 contre 6 225), nous sommes loin de la pleine capacité de 2019 avec 15 181 réservations et un excédent budgétaire. Pourtant, le nombre total de personnes annoncées, au moment des réservations, était de 15 184. Le fait que le taux de confirmation ne soit pas à 100% s'entend mais à 52,40%, cela ne permet pas l'ouverture de réservations à d'autres groupes qui sont alors obligés de prendre d'autres locations alors que des séjours sont tout simplement annulés.

Sur cet ensemble, on pouvait s'attendre à des annulations lorsque les réservations étaient prévues sur des journées d'action contre la réforme des retraites (9 séjours pour 915 journées). Aucune pénalité n'a été appliquée dans ce cas. Le retard pris sur les travaux est la cause de 10 annulations (2 838 journées). Les autres annulations représentent 22 réservations pour 1 809 journées.

Malgré tout, le nombre de journées réalisées est de 91% pour 102 séjours (dont près de 80% pour des formations). C'est bien mieux qu'en 2022 dont le résultat était de 71%. Les objectifs avaient été adaptés pour tenir compte des travaux et des capacités d'hébergement. Ils sont fixés par organisation en fonction de leur nombre d'adhérents avec un forfait pour la Confédération pour atteindre, en temps normal, l'équilibre budgétaire (évalué à 17 530 journées en 2019). Le nombre de journées réalisées est très inégal suivant les organisations.

6.2. Résultats budgétaires 2017 à 2023

Charges	2023	Produits	2023
Bar	70 612,28	Prestations Bar	43 548,05
Hôtellerie	241 773,71	Prestations hébergement	976 028,00
Restauration	586 450,02	Prestations complémentaires séjour	54 898,95
Fonctionnement de Bierville	704 389,38	Dotations non utilisées	31 402,42
Parc	17 988,79	Cotisation	660,00
Charges à refacturer	105 057,08	Autres prestations	117 613,91
Divers autres activités	44 533,79	Prestations Hors Activités Bierville	20 101,20
Total	1 770 805,05	Total	1 244 252,53
Résultat	-526 552,52		

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre journées réalisées	14 776	13 289	15 181	3 803	5 964	6 225	7 956
Charges	1 860 099	1 675 655	1 772 314	953 697	1 273 587	1 432 372	1 770 805
Produits	1 743 630	1 636 259	1 787 366	468 243	780 984	903 871	1 244 253
Résultat	-116 469	-39 396	15 052	-485 454	-492 603	-528 501	-526 553

Au niveau financier, malgré l'augmentation de la fréquentation, le résultat de l'exercice est une **nouvelle fois grandement déficitaire**, comme depuis le début des travaux, dont le retard pénalise l'activité. Cette période faisait suite à d'autres résultats déficitaires en raison de la crise sanitaire.

6 – La clôture du budget de Bierville 2023

Au total, **depuis l'exercice 2020**, c'est une **perte cumulée de plus de 2 millions d'Euro**. A long terme, l'objectif de retrouver un équilibre financier passera d'une part par les séjours CFDT avec un taux de **remplissage** important **sur toute la semaine** et d'autre part en développant une **activité plus importante sur l'EURL**.

6.2. Les produits

3. Produits	Clôture 2021	Clôture 2022	Budget 2023	Clôture 2023
Forfait séminaire	659 786,30	735 238,00	1 100 000,00	976 028,00
Prestations complémentaires séjour	13 832,30	60 432,35	40 000,00	54 898,95
Dotations non utilisées	46 712,36	21 106,00	20 000,00	31 402,42
Prestations Bar	44 776,12	31 758,73	50 000,00	43 548,05
Autres prestations	9 672,63	36 881,75	3 000,00	117 613,91
Cotisation	540,00	600,00	600,00	660,00
Prestations hors-activités Bierville	5 664,35	17 854,40	20 000,00	20 101,20
Total des produits	780 984,06	903 871,23	1 233 600,00	1 244 252,53

Les produits correspondent aux prévisions et sont même un peu dépassées (+0,86%). Par rapport à **2022**, c'est une progression de 340 381,30 € (+37,65%). Les prestations complémentaires séjour concernent les frais d'annulations pour 20 963,95 €, les repas améliorés pour 9 833 €, les pauses pour 24 102 €.

Les autres **prestations** concernent les ventes de fournitures diverses, les photocopies et les prestations extérieures telles que les hôtels et/ou la location de car. Elles ont été conséquentes sur l'exercice. Elles ont été la contrepartie, pendant les travaux, au fait de pouvoir accueillir des grands groupes des organisations et de la Confédération (Bureau national et USE).

Les prestations Hors-activités **concernent** les ventes CFDT Productions pour 1 117,20 €, les locations à l'EURL (qui accueille les groupes extérieurs à la CFDT les week-ends) pour 18 334 € et la location d'un logement de service pour 650 €.

6.3. Les charges

Charges	Clôture 2021	Clôture 2022	Budget 2023	Clôture 2023
Bar	43 728,54	61 970,26	84 000,00	70 612,28
Hôtellerie	101 268,31	151 847,48	236 000,00	241 773,71
Restauration	548 291,13	534 767,77	661 500,00	586 450,02
Fonctionnement de Bierville	556 696,69	606 147,00	609 387,85	704 389,79
Parc	19 414,61	16 635,11	22 000,00	17 988,79
Charges à refacturer	3 570,36	35 887,85	0,00	105 057,08
Divers autres activités	617,36	25 116,82	0,00	44 533,79
Total des charges	1 273 587,00	1 432 372,29	1 612 887,85	1 770 805,05

Les charges sont supérieures au prévisionnel de 9,36%. Par rapport à 2022, c'est une augmentation de +23,14%. Cela s'explique par l'ouverture sur toute l'année de la Maison d'accueil et de la Maison 2. Les contrats de maintenance sont plus nombreux et les charges fixes par conséquent plus difficilement compressibles. Le coût de l'hôtellerie comporte le poste du gardien de sécurité incendie (obligation dès qu'un bâtiment est occupé par une personne) qui représente 43 603,05 €. Le poste « Divers autres activités » concerne la dotation d'amortissement du mobilier.

6 – La clôture du budget de Bierville 2023

Détail des charges de fonctionnement	Clôture 2021	Clôture 2022	Budget 2023	Clôture 2023
Assurances autos	1 098,19	1 113,16	1 200,00	1 434,57
Frais entretien autos	4 882,03	5 038,42	4 500,00	5 549,78
Fourniture et Entretien des équipements	44 348,55	42 331,99	49 000,00	58 076,42
Fluides	102 481,63	133 457,70	120 000,00	189 803,53
Frais de fonctionnement	41 226,85	34 678,48	40 000,00	34 885,31
SSI	61 224,37	49 449,38	43 197,50	49 094,57
Frais de personnel GIE	254 184,67	296 738,67	306 990,35	321 784,00
Impôts et taxes	28 062,00	26 892,00	28 000,00	27 314,00
Frais mandataires Eurest	19 188,40	16 447,20	16 500,00	16 447,20
Total	556 696,69	606 147,00	609 387,85	704 389,38

Le poste fournitures et entretien des équipements comporte deux types de dépenses :

- les contrats d'entretien pour 35 540,56 €
- les fournitures et réparations pour 22 535,86 €.

Dans le poste fonctionnement on retrouve l'assurance **MACIF** pour 13 361,36 € et les contrats d'abonnement pour 9 727,30 €. Une partie des dépenses sur le poste « Fluides » qui correspondent à l'électricité et à l'eau ont été refacturées aux entreprises qui assuraient le chantier de la rénovation.

Enfin, l'absence prolongée du directeur a nécessité une présence plus **importante** de l'assistante de gestion afin de pouvoir gérer les urgences. Au-delà, il faut reconnaître, ici, le travail et le sens de l'organisation de l'équipe de Bierville qui a continué à tenir la maison CFDT afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les groupes CFDT et assurer la continuité de l'activité.

7. La clôture 2023 du budget solidarité syndicale mondiale

7.1. SSM en 2023

Une part importante du budget de la SSM finance l'activité de l'Institut Belleville et contribue à son fonctionnement. Cela permet à l'institut de la CFDT de mener des projets de coopération dans de nombreux pays : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Haïti, Inde, Liban, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Venezuela et Vietnam.

En 2023, la mobilisation des fonds de la SSM se sont inscrites dans la continuité. D'abord pour l'Ukraine, en venant en aide aux organisations syndicales FPU et KVPU et aux Ukrainiens avec qui la solidarité s'inscrit dans la durée avec l'enlisement de la guerre. Ensuite avec les syndicalistes afghans réfugiés en France et leur famille que la CFDT continue d'accompagner. Enfin, le Venezuela où la situation ne présente aucune perspective d'amélioration. La CFDT mobilise des fonds pour aider notre partenaire syndical ASI pour son fonctionnement mais aussi pour venir en aide à ses responsables dans des situations personnelles difficiles.

Les fonds de la SSM ont aussi été mobilisés pour la région des Balkans occidentaux (ex-Yougoslavie) pour l'organisation syndical du Kosovo et plus largement pour le fonctionnement du réseau syndical Solidarnost (animé par la CES et qui réunit les organisations syndicales des pays de la région).

Budget Solidarité syndicale mondiale	2021 Clôture	2022 Clôture	2023 Budget	2023 Clôture
A. Aide à des syndicats ou ONG pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales	20 322,00	22 000,00	88 000,00	53 842,14
B. Aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) - Turquie, Palestine, Iran, Algérie, Égypte	12 372,70	65 221,09	55 000,00	24 979,36
C. Actions de solidarité organisées par la CSI ou des régionales de la CSI	5 000,00	1 140,00	15 000,00	6 000,00
Contribution Fonds solidarité CSI ou à des régionales CSI				
G. Aide aux organisations CFDT (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés A ou B ou visant à développer les engagements internationaux des militants ou responsables 5% du budget	18 000,00	10 000,00	34 743,37	0,00
D. Fonctionnement budget SSM	283 279,14	205 020,50	172 496,16	181 103,21
Personnel	244 959,46	135 458,41	135 878,03	141 280,43
Informatique+ Locaux	34 911,48	35 077,38	33 118,13	35 476,99
Divers (Honoraires, banque...)	3 408,20	34 484,71	3 500,00	4 345,79
E. Contribution au fonctionnement de l'Institut Belleville (hors projets)	135 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
F. Financement Projets Institut Belleville	285 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
Total charges	758 973,84	723 381,59	785 239,53	685 924,71
Part de cotisation SSM	687 422,37	688 971,64	694 867,38	725 134,92
Total produits	687 422,37	688 971,64	694 867,38	725 134,92
Résultat	-71 551,47	-34 409,95	-90 372,15	39 210,21

8. La clôture 2023 du budget fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser 1,42% de la cotisation de chaque adhérent pour les actions des organisations sur les priorités de développement syndical et de structuration, fixées par le BN et le CNC, sur proposition de la Commission confédérale d'organisation (CCO). Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

Fonds d'organisation	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Clôture	2023 Clôture
Reversements aux organisations				
Montant de l'année	386 935,24	743 443,60	614 398,59	850 745,99
Dénouement exercice antérieur	-40 784,55	87 838,36	14 163,80	-49 644,59
Sous-total	346 150,69	831 281,96	628 562,39	801 101,40
Fonctionnement / amortissements	321 255,16	348 388,90	299 355,21	264 446,39
Global challenge Grand Boost	0,00	34 723,18	13 620,27	5 243,86
Rendez-vous des syndicats 2023				255 713,91
Total charges	667 405,85	1 214 394,04	941 537,87	1 326 505,56
Produits cotisations	1 116 114,98	1 117 991,97	1 121 653,21	1 180 245,83
Contribution Task Force développement	190 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total produits	1 306 114,98	1 307 991,97	1 311 653,21	1 370 245,83
Résultat	638 709,13	93 597,93	370 115,34	43 740,27

En 2023, la CCO a attribué aux projets des organisations des financements à hauteur de 830 275 €. C'est le montant total des sommes validées pour 2023 pour un peu moins de 60 projets, hors rendez-vous des syndicats pour un peu plus de 20 projets et une somme validée de 295 645 € (dans le tableau figure la somme provisionnée sur la base des remontées des organisations).

A la clôture 2023, sur la base des retours des organisations sur les dépenses qu'elles ont réellement engagées, les reversements du fonds vers les organisations seraient de 801 101,40 € en progression de 27,45% alors même que les équipes étaient engagées sur les mobilisations contre la réforme des retraites ce qui dénote un engagement des organisations sur l'atteinte des objectifs.

« Seraient » car nous avons toujours un delta entre les sommes engagées et les sommes décaissées au moment de la clôture des projets. Cela peut s'expliquer par le fait :

- du différentiel entre le budget initial et le réalisé final ;
- que le projet n'a pas été réalisé ;
- que nous n'avons pas encore reçu toutes les attestations de dépenses des organisations.

Les sommes non consommées s'ajoutent à la réserve du fonds d'organisation.

Décisions à prendre :

- Approuver le rapport financier dans le cadre de l'approbation des comptes 2023.